

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.236

**Convention pour la
mission d'assistance
à maîtrise d'ouvrage
dans le cadre du
PASS'ACCESSION -
avenant 1**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.236**

HABITAT - PLH

Rapporteur : **Monsieur ZIAT**

CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU PASS'ACCESSION - AVENANT 1

GrandAngoulême a mis en place un dispositif d'aide à l'accèsion sociale à la propriété dit « Pass'Accession » figurant dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2020 adopté par la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Dans ce cadre, les ménages éligibles doivent constituer un dossier administratif, technique et financier à adresser au service Habitat de l'agglomération.

Par convention du 26 juillet 2018, GrandAngoulême a confié à SOLIHA Charente la mission d'accompagnement technique des ménages.

Cette structure dispose de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT), agrément délivré par la Préfecture de la Charente le 29 mars 2016, l'autorisant à exercer des missions d'accueil, de conseil, d'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement.

Dans ce cas, la subvention versée par GrandAngoulême au ménage éligible englobe le coût d'ingénierie de la structure d'accompagnement agréée chargée de la mission d'assistance technique pour le montage administratif, technique et le financement de la subvention relative aux travaux de l'opération (en complément de l'intervention de l'ANAH). Il appartient alors au ménage éligible de rémunérer la structure d'accompagnement.

Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2019.

Au regard du contexte lié au COVID 19, qui a notamment eu pour conséquence le report du 2^{ème} tour des élections municipales au 28 juin 2020 et l'installation des instances de gouvernance de GrandAngoulême les 9 et 16 juillet 2020, la convention n'a pu être renouvelée.

Les parties ont donc décidé de la proroger par la conclusion d'un avenant dont le projet est annexé à la présente délibération.

Il est proposé de prolonger la convention jusqu'à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention du 27 juillet 2018 avec SOLIHA Charente pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du PASS'ACCESSION.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 et tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 21 septembre 2020



**CONVENTION POUR LA MISSION
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
Dispositif« PASS'ACCESSION »**

**Aide à l'accèsion sociale à la propriété dans l'ancien à rénover
Entre GrandAngoulême et SOLIHA Charente
AVENANT n°1**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représenté par Monsieur Xavier Bonnefont autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Communautaire n°2020..... en date du, ci-dessous désignée «GrandAngoulême »,

Et

SOLIHA, ayant son siège **57, rue Louis Pergaud 16000 Angoulême**, représenté(e) par **son Directeur, Gilles DEVOS**, ci-après désigné par les termes « la structure d'accompagnement » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 86 du 20 février 2014 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2020 de GrandAngoulême,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 222 du 28 juin 2018 relative à l'aide à l'accèsion sociale de GrandAngoulême dans l'ancien à rénover « PASS ACCESSION » - nouveau dispositif et extension aux 38 communes,

VU la délibération du Conseil communautaire n° XX du 10 septembre 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention du 27 juillet 2018

VU la convention entre GrandAngoulême et SOLIHA du 27 juillet 2018 relative à la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre du PASS'ACCESSION

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

GrandAngoulême a mis en place un dispositif d'aide à l'accèsion sociale à la propriété dit « Pass'Accession » figurant dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2020 adopté par la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Dans ce cadre, les ménages éligibles doivent constituer un dossier administratif, technique et financier à adresser au service Habitat de l'agglomération.

Par convention du 26 juillet 2018, GrandAngoulême a confié à SOLIHA Charente la mission d'accompagnement technique des ménages. Cette structure dispose de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT), agrément délivré par la Préfecture de la Charente en date du 29 mars 2016, l'autorisant à exercer des missions d'accueil, de conseil, d'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement. Dans ce cas, la subvention versée par GrandAngoulême au ménage éligible englobe le coût d'ingénierie de la structure d'accompagnement agréée chargée de la mission d'assistance technique pour le montage administratif, technique et le

financement de la subvention relative aux travaux de l'opération (en complément de l'intervention de l'ANAH).

Dans le cadre du dispositif, il appartient au ménage éligible de rémunérer la structure d'accompagnement.

Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2019.

Au regard du contexte lié au COVID 19, qui a notamment eu pour conséquence le report du 2^{ème} tour des élections municipales au 28 juin 2020 et de l'installation des instances de gouvernance de GrandAngoulême aux 9 et 16 juillet 2020, la convention n'a pu être renouvelée.

Les parties ont donc décidé de la proroger par la conclusion du présent avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du dispositif « Pass'Accession » dument signée le 27 juillet 2018.

ARTICLE 2 : Prorogation de la convention

La convention du 27 juillet 2018 est prorogée jusqu'à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

ARTICLE 3 :

L'ensemble des dispositions de la convention du 27 juillet 2018 non contraire aux termes du présent avenant, demeure en vigueur.

Fait à Angoulême, en deux originaux dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Pour GrandAngoulême
Par délégation,
Pour le Président
Le vice-président

Pour la structure d'accompagnement

Hassane ZIAT